

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le quinze du mois d'avril à dix neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE ST MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel.

Présents :

Franck GONNORD Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT, adjoints, Delphine ACHARD, Pascale BOREL-TRESALLET, Alain BOUCHÉ, Ollivier CLOT, Sylvie MEILLAND-REY, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Marion ROBERT, adjointe, représentée par Gérard ROBERT, adjoint
Sébastien COUTURIER, conseiller municipal représenté par Franck GONNORD, Maire

L'assemblée désigne Christian Duhaut pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

1 Budgets primitifs 2015

L'adjoint aux finances Christian Duhaut présente les budgets prévisionnels 2015 de la commune, de l'eau et du CCAS. Ces budgets sont résumés par les tableaux ci-dessous :

Budget primitif 2015 COMMUNE:

	Réalisé 2014		Budgétisé 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
Résultat exercice précédent reporté		169 557,22		36 436,69
Exercice courant	341 679,66	398 559,13	398 000,00	419 809,31
Résultat exercice courant	,00	56 879,47	,00	21 809,31
Total fonctionnement	341 679,66	568 116,35	398 000,00	456 246,00
Résultat fonctionnement	,00	226 436,69	,00	58 246,00
Investissement				
Affectation du résultat de fonctionnement année précédente (1068)		,00		190 000,00
Résultat exercice précédent reporté		23 656,38		75 148,25
Exercice courant	80 898,20	132 390,07	179 990,00	153 631,75
Reste à réaliser exercice précédent			55 900,00	
Résultat exercice courant	,00	51 491,87	82 258,25	,00
Total investissement	80 898,20	156 046,45	235 890,00	418 780,00
Résultat investissement	,00	75 148,25	,00	182 890,00
Total du budget	422 577,86	724 162,80	633 890,00	875 026,00
Résultat global	,00	301 584,94	,00	241 136,00

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

Les catégories de dépenses de fonctionnement pour le budget de la commune :

INTITULE	2014	2015
	réel	budgétisé
Charges générales	97 996	145 784
Charges de personnel	175 567	184 360
Autres charges gestion courante	41 166	40 895
Charges financières	9 894	9 900
Charges exceptionnelles	15	0
Total dépenses	324 688	380 989
Opérations d'ordre entre sections	17 011	17 011
Total général dépenses	341 699	398 000

Budget primitif 2015 EAU :

	Réalisé 2014		Budgétisé 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Exploitation				
Résultat exercice précédent reporté		86 124,00	0,00	74 714,10
Exercice courant	99 117,56	87 707,66	68 447,17	59 411,40
Résultat exercice courant	11 409,90	0,00	9 035,77	0,00
Total exploitation (fonctionnement)	99 117,56	173 831,66	68 447,17	134 125,50
Résultat exploitation	0,00	74 714,10	0,00	65 678,33
Investissement				
Résultat exercice précédent reporté	8 141,00	26 941,90	0,00	11 853,34
Exercice courant	54 088,73	47 141,17	86 900,98	93 147,11
Reste à réalisé exercice précédent				
Résultat exercice courant	6 947,56	0,00	0,00	6 246,13
Total investissement	62 229,73	74 083,07	86 900,98	105 000,45
Résultat investissement	0,00	11 853,34	0,00	18 099,47
Total du budget	161 347,29	247 914,73	155 348,15	239 125,95
Résultat global	0,00	86 567,44	0,00	83 777,80

Budget primitif 2015 CCAS :

CCAS	Réalisé 2014		Budgétisé 2015	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
Exercice courant	2 276	2 025	3 000	2 000
Résultat exercice précédent reporté				1 724
Total exploitation (fonctionnement)	2 276	4 000	3 000	3 724
Résultat exploitation		1 724		724

Après les explications et les éléments de comparaison avec les comptes 2014 donnés, l'assemblée :

- approuve à l'unanimité le budget primitif de la commune
- approuve à l'unanimité le budget primitif de l'eau
- approuve à l'unanimité des membres du CCAS le budget primitif du CCAS

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

2 Taux communaux pour les impôts locaux

Contexte

- Certaines recettes sont en baisse ou incertaines :
 - Baisse des dotations de l'état
 - Incertitude sur les fonds de compensation inter-communautés de communes
- Certaines dépenses sont à la hausse
 - Retour de la compétence voirie à la commune
 - Retour de la redevance du service incendie
 - Nécessité d'entretenir et de faire vivre les équipements existants
- Il est nécessaire de garantir un excédent de fonctionnement
 - Pour permettre les investissements
 - 10 % d'excédent est la « norme »
 - Compte tenu des points précédents, cet objectif n'est pas atteignable
- Les taux communaux d'imposition sont très faibles
 - Si on les compare à la grande majorité des autres communes du département
 - Des taux communaux trop faibles pénalisent les taux de subventions

Proposition

Le Maire propose les nouveaux taux d'imposition pour l'année 2015 donnés par le tableau suivant :

	2014	2015	Recette supplémentaire estimée pour la commune
Taux Taxe d'Habitation	5,5 %	7 %	6 600 euros
Taux Taxe sur le Foncier bâti	8 %	9 %	3 800 euros
Taux Foncier sur le Foncier non bâti	37 %	45 %	800 euros

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

3 Subvention pour l'association Art'Magnat

Contexte :

- l'assemblée générale de l'association Art'Magnat a permis d'apprécier son bilan d'activité et le résumé de ses comptes

Proposition :

- Attribution d'une subvention de 2000 euros pour l'association culturelle Art' Magnat pour l'année 2015.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Changement du 3ème adjoint

Contexte

- Marion Robert a souhaité libérer son poste de 3ème adjointe et l'indemnité d'élue correspondante, du fait d'un manque de temps pour se consacrer à l'ensemble des sujets municipaux
- Elle reste conseillère municipale en charge des aspects éducation et jeunesse
- Sa démission a été acceptée par le Préfet

Proposition

- Sébastien Couturier se porte candidat comme adjoint au Maire en charge des travaux.

Vote : Sébastien est élu 3ème adjoint à l'unanimité

5 Question diverse 1 : refonte du régime indemnitaire des agents communaux

Situation actuelle

- Le volume global des primes est voté en conseil municipal
- Le montant des primes individuelles est fixé par arrêté du Maire
- Conseil du CDG38 : délibérer sur le régime indemnitaire pour plus de transparence

Proposition

- Adopter un nouveau régime indemnitaire plus transparent, dont les principes sont les suivants :
 - 4 niveaux de postes sont définis, suivants des critères de responsabilité et de compétences
 - pour chaque niveau de poste, des montants de primes sont définis
 - les primes comportent une part fixe versée mensuellement
 - les primes comportent une part variable versée deux fois par an, variant de 0 à 150 % de la part fixe et dépendant de la manière de servir de l'agent
 - l'assiduité est pris en compte dans le montant des primes
 - le Maire rattache chaque agent à un poste de responsabilité
- Cette proposition a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire Départemental
- Les agents ont été informés du projet

Vote : après avoir débattu sur le contenu détaillé du projet, le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 Question diverse 2 : demande de subvention

Proposition

Le Maire propose de déposer auprès du Conseil Général les demandes de subventions suivantes :

- Pour la sécurisation des passages piétons au Mollard
 - Montant estimé des travaux : 25 000 euros HT
 - Subvention demandé au CG à hauteur de 45 % de ce montant

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.

A la suite du conseil municipal :

- une séance de questions/réponses a eu lieu avec le public présent. Le Conseil Municipal a noté les différents points.

Commune de La Motte Saint Martin
Département de l'Isère

SIGNATURES

Noms - Prénoms	Signatures
GONNORD Franck, Maire	
ROBERT Gérard, 1ère Adjoint	
DUHAUT Christian, 2ème Adjoint	
ROBERT Marion, 3ème Adjoint	
ACHARD Delphine	
BOREL-TRESALLET Pascale, Conseillère	
BOUCHÉ Alain	
CLOT Ollivier	
COUTURIER Sébastien	
MEILLAND-REY Sylvie	
MOREL Roger	